

## CA du 17 octobre 2019

### Commission des expositions :

#### Question Auxiliaires d'élevage

Demande de la Commission des Expositions à la Commission des Standards d'établir une liste claire des auxiliaires d'élevage AE pouvant participer aux Spéciales d'élevage sans concourir pour les BIS. Un nouvel article (10-20) serait inclus à ce sujet dans le Règlement des expositions

Validé

Nouvel article dans le Règlement des expositions (10-20) :

*« La catégorie « **Auxiliaire d'Élevage** » (AE) a pour but de faire connaître un chat ne pouvant participer au championnat mais qui revêt un intérêt pour la reproduction. Les chats en « Auxiliaire d'Élevage » peuvent être présentés en Spéciale d'Élevage et y être examinés par les juges, sans pour autant prétendre à titres ou Bests. »*

Validé